

Sécurité de la vieillesse

[Traduction]

M. Reid: Monsieur l'Orateur, je serai très bref. L'amendement que nous considérons est irrecevable pour deux raisons. D'abord, il vise à modifier, non pas le projet de loi que nous étudions, mais la loi même que celui-ci cherche à modifier. Il est donc inacceptable à cet égard. Ensuite, la portée de cet amendement, s'il était adopté, dépasserait la recommandation royale; il augmenterait ainsi les dépenses de la Couronne relatives au programme en cause. Sur ces deux points fondamentaux, monsieur l'Orateur, cet amendement est irrecevable.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président au sujet du même rappel au Règlement, je voudrais réfuter les deux arguments que vient de présenter l'honorable secrétaire parlementaire, puisqu'en aucun moment...

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Nous essayons d'adopter pour pratique qu'un député n'invoque pas plus d'une fois le Règlement. Cependant, certains des arguments avancés par le député de Lotbinière ont soulevé quelques inquiétudes chez la présidence. Si aucun autre député ne désire traiter de ce rappel au Règlement, je céderais la parole au député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) et je traiterais de la question de la recevabilité de l'amendement au début de la séance de demain. S'il plaît à la Chambre, la présidence passe la parole au député de Saint-Hyacinthe.

• (2150)

[Français]

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, j'hésitais un peu à prendre part à ce débat pour les mêmes raisons que celles qu'a déjà exprimées avec éloquence et savoir-faire mon collègue, le député de Hillsborough (M. Macquarrie), parce que je n'avais pas l'intention d'imiter l'exemple des députés du Crédit social et de retarder indûment le versement des pensions qui doivent être accordées aux personnes âgées.

Mais j'avoue, monsieur le président, que lorsque j'ai entendu le député de Shefford (M. Rondeau) commencer à nous parler de l'évolution des fonctions endocrines, je me suis dit que le moment était venu pour dire qu'au Parlement tous les Québécois ne tiennent peut-être pas le même langage.

Lorsque j'ai entendu le député de Lotbinière (M. Fortin) s'inquiéter de ce que faisait le député de Saint-Hyacinthe, chercher son aide, solliciter son secours et son appui, je vous avoue que j'ai été flatté. J'ai été flatté de cette remarque qui est revenue à plusieurs reprises dans la bouche du député de Lotbinière, dans celle du député de Champlain (M. Matte) et dans celle d'autres députés.

Quant à leur sollicitude, je les en remercie. Quant à leur inquiétude, je dois leur dire que ce n'est que le début, et qu'à mesure que les semaines passeront, à mesure qu'on s'approchera de la prochaine campagne électorale, mes amis du Crédit social auront d'excellentes raisons pour s'inquiéter davantage de ce qui arrivera dans la province de Québec, lorsque le gouvernement temporaire décidera d'en appeler au peuple.

Une voix: Ce sera vraiment inquiétant pour Saint-Hyacinthe!

M. Wagner: Monsieur le président, je ne vois pas pourquoi cela inquiète mes amis d'en face, puisque je n'ai pas encore parlé du gouvernement actuel. Je n'ai parlé que de ceux qui prétendaient, à un certain moment, pouvoir déte-

[M. Fortin.]

nir la balance du pouvoir et qui se sont aperçus, après les élections, qu'ils ne détenaient ni balance, ni pouvoir.

Monsieur le président, ce que je constate, ce soir, me fait sourire un peu, parce que nous avons encore à l'oreille l'écho des discours que les députés créditistes nous ont fait entendre hier, avant hier, au cours des dernières semaines, alors que sur des motions de défiance, l'opposition officielle présentait au gouvernement ce que le peuple du Canada pense, c'est-à-dire qu'elle indiquait à tous les députés que nous en avions assez d'une administration impuissante qui mérite d'être rejetée.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je pose la question de privilège.

M. Wagner: Monsieur le président, alors que nous écoutions ce que le député de Lotbinière nous disait au sujet de la Société Polymer Limitée et qu'il multipliait les quolibets envers l'opposition officielle, alors que le député de Lotbinière, monsieur le président, nous traitait...

M. Fortin: Monsieur le président, je pose la question de privilège.

Monsieur le président, j'estime que mes privilèges de député sont atteints, puisque j'ai reçu, comme mes collègues, le mandat non équivoque de représenter mes concitoyens à la Chambre des communes, qu'ils soient du Québec ou d'ailleurs, et le rôle du Parti Crédit Social du Canada n'est pas de renverser le gouvernement, mais d'obtenir davantage pour les personnes âgées.

M. Wagner: Monsieur le président, je ne voudrais pas offusquer le député de Lotbinière. Je ne voudrais pas offusquer sa sensibilité en lui rappelant que, depuis plusieurs heures et depuis plusieurs jours, par un exercice futile de «procédurite», le Parti Crédit Social du Canada retarde l'octroi aux personnes plus âgées des pensions qui leur sont dues.

Monsieur le président, nous sommes ce soir enterrés d'une avalanche de motions, d'amendements, de pièces de procédure et toutes sortes...

M. Fortin: Monsieur le président, je pose une question de privilège extrêmement sérieuse.

L'honorable député de Saint-Hyacinthe vient d'accuser le Parti Crédit Social du Canada d'avoir fait de la «petite procédurite», mais, au moins, on se lève et l'on propose quelque chose à la Chambre. Quoi qu'il en soit, j'estime que, conformément au Règlement, l'honorable député de Saint-Hyacinthe n'a pas le droit de commenter les décisions de l'Orateur, ni la qualité, ni la présentation de motions. De la même façon, il est prévu au Règlement que nous n'avons pas le droit de déterminer ou d'étudier le comportement d'un député vis-à-vis d'un vote.

Monsieur le président, j'estime que l'honorable député de Saint-Hyacinthe, plutôt que de faire perdre le temps de la Chambre, comme il le fait, plutôt que d'accuser les autres de ne rien faire, devrait lui-même se lever et dire courageusement, au nom de la population de Saint-Hyacinthe, qu'il est en faveur de l'octroi de la pension de sécurité de la vieillesse à 60 ans et, à ce moment-là, il fera comme nous, c'est-à-dire qu'il aura contribué positivement à améliorer le sort des personnes âgées.

Monsieur le président, j'estime que mes privilèges et ceux de mes collègues, non seulement de ce côté-ci de la Chambre mais aussi de l'autre côté sont atteints, parce que nous avons enduré, lundi, une motion ridicule touchant à une vente passée, motion présentée par les conser-